

PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

SCRUTIN DU 09 OCTOBRE 2020

OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des communes non affiliées - 2020

Le 9 octobre 2020, à 11h s'est réunie la commission départementale, instituée par l'arrêté du 4 septembre 2020 du Président du Centre de Gestion de l'Isère, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

- M. Marc BAÏETTO, Président,
- M. Raphael GUERERRO, Maire de Jarrie
- M. Ludovic BUSTOS, Maire de Poisat (*absent excusé*),
- M. Daniel VITTE, vice-président de la Communauté de communes Vals du Dauphiné
- M. Franck GIRARD-CARRABIN, président de la Communauté de communes du Massif du Vercors (*absent excusé*)
- M. Frédéric CASTOLDI, directeur du CDG38 (*titulaire*),
- Mme Alexa CHEVALLET, responsable de direction du CDG38 (*suppléante*)
- Mme Dominique ARRETE, Cheffe du Bureau de la vie démocratique de la Préfecture de l'Isère (*titulaire*),

A 11 heures, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985: La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

Nombre d'enveloppes	
- non acheminées par la poste	0
- parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	0
- ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement	1
- parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	0
- comprenant plusieurs enveloppes intérieures	0
- autres cas de nullité	0

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département..... 5
- nombre d'enveloppes reçues au centre de gestion..... 5
- nombre d'enveloppes dans l'urne..... 5

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- **Total des voix attribuées aux électeurs : 5 voix**

- **Nombre de bulletins nuls : 0**
- **Nombre de Bulletins blancs : 0**

- **Nombre de suffrages valablement exprimés : 5**

Le nombre de voix obtenues par la liste principale est de 5 voix.

Sont déclarés élus pour représenter les communes non affiliées, les personnes dont le nom figure sur le tableau ci-dessous :

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Michelle VEYRET	Adjointe au Maire de SAINT MARTIN D'HERES	Sylvette ROCHAS	Adjointe au Maire d'ECHIROLLES
Marie-Thérèse DUSSERT	Conseillère municipale déléguée de BOURGOIN-JALLIEU	Michèle CEDRIN	Adjointe au Maire de VIENNE
Pierre MERIAUX	Adjointe au Maire de GRENOBLE	Emmanuel CARROZ	Adjoint au Maire de GRENOBLE

Observations et réclamations :

La commission départementale de recensement des votes a dénombré 1 enveloppe de retour sans signature qui a été prise en compte dans le scrutin.

A quatorze heures, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 9 octobre 2020, est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,

Nom, Prénom, Qualité

Daniel Marc



Les représentants de la
commission départementale de
recensement et de
dépouillement des votes

Nom, Prénom, Qualité

Guerrero Raphaël



VITTE Daniel, ANI



Dominique ARRETE



F. CASALI

